

# Peut-on organiser un entretien de fin de carrière ?

## Réponse courte

Oui, il est possible d'organiser un **entretien de fin de carrière** au Luxembourg en 2025, sans obligation légale mais sans interdiction. Il doit être facultatif, non discriminatoire, confidentiel, et informer sur son caractère volontaire, sans pression ni sanction en cas de refus. Formalisez la procédure en note interne, associez partenaires sociaux, et protégez les données personnelles.

## Définition

L'**entretien de fin de carrière** est un échange entre employeur et salarié proche de la **retraite**, sur transition, départ, compétences et accompagnement.

Il diffère d'une évaluation et prépare la cessation d'activité.

Non obligatoire, il respecte **vie privée** et **non-discrimination**.

## Questions fréquentes

### Comment organiser un entretien de fin de carrière conforme à la législation ?

L'entretien doit être formalisé par une note interne précisant les objectifs et modalités, mené par les RH ou un supérieur en toute confidentialité, avec information préalable sur son caractère volontaire. Il faut associer la délégation du personnel, veiller à la protection des données personnelles et garantir qu'aucune sanction ne sera prise en cas de refus.

### Qu'est-ce qu'un entretien de fin de carrière et est-il obligatoire au Luxembourg ?

L'entretien de fin de carrière est un échange entre employeur et salarié proche de la retraite sur la transition, le départ, les compétences et l'accompagnement. Il n'est pas obligatoire légalement au Luxembourg mais reste possible, à condition de respecter la non-discrimination fondée sur l'âge et le caractère volontaire.

### Que se passe-t-il si un salarié refuse de participer à l'entretien de fin de carrière ?

Le refus de participer à l'entretien de fin de carrière ne peut donner lieu à aucune sanction. L'entretien reste strictement volontaire et sans impact sur la relation de travail ou l'évaluation du salarié, conformément aux principes de protection de la vie privée et de non-discrimination.

### Qui peut bénéficier d'un entretien de fin de carrière ?

L'entretien peut cibler les salariés de 55 ans et plus, sans seuil d'âge rigide pour éviter toute stigmatisation. Il doit être proposé sans contrainte ni pression pour un départ anticipé, dans le respect de l'interdiction de discrimination par l'âge selon l'article L.251-1 du Code du travail luxembourgeois.

## Conditions d'exercice

- Pas d'obligation légale, mais possible si respect de **non-discrimination fondée sur l'âge** (article [L.251-1](#)).
- Proposer sans contrainte, sans pression pour départ anticipé.
- Cibler salariés de 55 ans et plus, sans seuil rigide pour éviter stigmatisation.

## Modalités pratiques

- **Initiative** : Employeur ou salarié, informer sur objet, volontariat, confidentialité.
- **Conduite** : Par RH ou supérieur, aborder modalités départ, transmission savoirs, adaptation poste, souhaits salarié.
- **Documentation** : Compte rendu optionnel, avec accord du salarié, sans obligation signature.
- **Refus** : Aucune sanction pour refus de participation.

## Pratiques et recommandations

- Formalisez en **note interne** ou politique RH : public, objectifs, modalités.
- Menez en écoute respectueuse, sans incitation au départ.
- Associez **délégation du personnel** pour définition du dispositif.
- Veillez à **protection des données** et **confidentialité**.

## Cadre juridique

- **Code du travail luxembourgeois** :
  - Article [L.251-1](#) : Interdiction **discrimination par âge**.
  - Article [L.261-1](#) : **Protection vie privée**.
- **Jurisprudence** : Mesures liées à l'âge justifiées et proportionnées.
- **Consultation** : Délégation du personnel si procédure collective.

L'**entretien de fin de carrière** reste volontaire, sans impact sur relation de travail ou évaluation. Assurez **traçabilité** pour **conformité**.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.